

MAIRIE DE OSSE
25360

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 10 MAI 2019 À 20 H 00
sous la présidence de M. Charles PIQUARD, Le Maire

Membres en exercice : 8
Membres présents : 6
Membres votants : 8

Ayant donné procuration : 1
Absent(s) excusé(s): 2
Absent : 0

Etaient présents : Mme Laurence FONTAINE

M. Franck MORGANTI – Franse OSTHENE (arrivé à 21 h 00) – Charles PIQUARD – Claude POULOT
– Pascal FAIVRE

Etaient excusés : Maryna DORNIER ET David ROETHLISBERGER

Pouvoirs : Maryna DORNIER à Laurence FONTAINE et David ROETHLISBERGER à Pascal FAIVRE ;

Secrétaire de séance : M. Pascal FAIVRE

Président de séance : le Maire, M. Charles PIQUARD

Date de convocation : 3 mai 2019

Date d’affichage : 15 mai 2019

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du 12 avril 2019 ;
- Rapports d’activité et compte-rendu de réunions ;
- Engagement de travaux ;
- Réflexion sur le devenir de la maison famille EMONOT ;
- Dossier urbanisme ;
- Embauche jeunes pour l’été ;
- Remplacement secrétaire de mairie ;
- Dossier forêt (remplacement agent) ;
- Dossier scolaire ;
 - Projet de création d’un site unique regroupant les écoles des villages de Aïssey, Champlive, Dammartin les Templiers, Glamondans, Osse, Passavant et St Juan
- Dossier animations prévues en juin ;
- Dossier fleurissement ;
- Dossier planning des élections (26 mai 2019) ;
- Dossier délibérations :
 - Donation de 2 biens à la commune : annule et remplace la délibération n° 2019-25 ;
 - Avenant N° 1 modifiant la convention de mise à disposition des équipements entre la commune de Osse et la CCDB ;
 - Indemnité pour le gardiennage des églises communales ;
 - Informations et questions diverses.

M. PIQUARD, le Maire, déclare la séance ouverte à 20 heures et zéro minute.
Il procède à la lecture du procès-verbal du **12 avril 2019** approuvé à l'unanimité.

Vote : pour 7 contre 0 abstention 0

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'examiner un dossier supplémentaire :

- demande de subvention au titre de la DETR concernant la réfection de la toiture du bâtiment « Mairie ».
- Cette demande est acceptée à l'unanimité.

➤ **Rapports d'activité :**

Monsieur le Maire informe les conseillers des différentes réunions :

- Préfecture : dossier ONF ;
- Mairie : biens sans maître (forêt) ;
- Mise en travaux chantiers Jeunes ;
- Réunion agriculteurs de Osse ;
- Signature du dossier EMONOT ;
- Réunion dossier scolaire : Osse – Champlive – Dammartin-Les-Templiers – Glamondans ;
- Rendez-vous avec les services des Domaines.

➤ **Engagement des travaux :**

Suite au vote du budget primitif, les membres du conseil municipal donnent tout pouvoir à M. le Maire pour engager les différents travaux et achats d'investissements prévus (achat d'un tracteur, travaux sur différents bâtiments, assainissement, voiries, travaux sur le ruisseau « Le Gour ») ;

➤ **Réflexion sur le devenir de la maison EMONOT :**

- Mme Michelle EMONOT a fait une donation à la commune de Osse (cf délibération ci-après).
- M. Le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir formuler un avis concernant le devenir de la maison faisant partie du lot n° 1.

➤ **Dossier urbanisme :**

M. Le Maire informe les membres du conseil municipal des différents dossiers d'urbanisme à traiter.

Dossier ENEDIS : dossiers abordés dans le cadre d'un RDV

- Abonnement éclairage public ;
- Déplacement poteau rue des Eglantiers ;
- Pré étude : raccordement programme : immobilier : rue des Eglantiers ;
- Compteur local communal.

➤ **Embauche de jeunes durant l'été :**

- La commune a reçu la candidature d'un jeune du village pour travailler durant l'été.
- Il reste une place ;
- vous avez 17 ans, vous souhaitez travailler au sein du service technique de la commune, vous pouvez déposer une lettre de motivation au secrétariat de mairie avant le 1^{er} juin prochain.

➤ **Remplacement secrétaire de mairie :**

Mme MONNIN, secrétaire de mairie, quittera son poste vendredi 17 mai prochain. M. le Maire informe les membres du conseil municipal des difficultés de recrutement et étudie certaines solutions. Nous la

remercions pour sa disponibilité et son professionnalisme. Nous lui souhaitons bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

➤ **Dossier forêt : remplacement agent**

- Contrat vente EDE : A ce jour, le montant des ventes est estimé à 27 300 €.
- Remplacement agent : M. Claude GULLAUD fait valoir ses droits à la retraite. A ce jour, son poste reste vacant. Son départ est prévu le 15 octobre prochain. Affaire à suivre.

➤ **Dossier scolaire :**

- présentation du PEDT : Projet Educatif Territorial (reporté)
- nouvelle proposition de grille tarifaire tranches-tarifs (reportée)
- compte rendu de réunion sur le site scolaire à Osse : lundi 29 avril
- attribution d'une aide en matière de loyers pour le périscolaire et la salle de convivialité pour la cantine, les activités périscolaires RPE :
 - périscolaire : $75 \text{ m}^2 \times 0.13 \times 215 \text{ jours} = 2\,096,25 \text{ €}$
 - RPE : $50 \text{ m}^2 \times 0.16 \text{ €} \times 36 \text{ jours} = 288,00 \text{ €}$
 - Pour information : dotation coopérative année 2019 ;
 - plan bibliothèque : 41 enfants = 350,00 €
- subventions COM COM versées à la coop de l'école : soit
 - 41 enfants X 20 € pour les sorties
 - 41 enfants X 40 € pour les fournitures scolaire
 - Soit un total de 2 460,00 €
- Compte-rendu du conseil d'école du 11 mars 2019
- Date du prochain conseil d'école **lundi 17 juin à 18 h 00**
- Projets musicaux par l'ensemble TETRAKTYS : Ecole de Osse
 - Concert église le 23 juin à 17 h 00

➤ **Dossier animations prévues en juin et juillet ;**

- Animations :
 - kermesse Amis de l'école : 22 juin
 - Fête de la musique : 21 juin
 - Concert église : 23 juin
- Le Tour de France traversera notre Département le 12 juillet prochain. France Télévision retransmettra toute la course. Après quelques repérages effectués dans la commune, une demande d'autorisation de stationnement a été demandée. La zone située au Peu d'Ecot accueillera 7 véhicules. Vous pourrez rendre visite aux techniciens.

➤ **Dossier fleurissement village :**

- Un appel à projet est lancé par la Région Bourgogne-Franche-Comté pour la plantation d'arbres fruitiers ;
- Ce projet pourrait voir le jour sur le terrain situé près du City Stade. Le devis des Pépinières de ST JUAN est présenté aux membres du conseil municipal.

➤ **Dossier planning des élections (26 mai 2019) ;**

Les membres du conseil municipal lancent un appel à toutes les personnes qui souhaitent participer à la tenue du bureau de vote le dimanche 26 mai prochain.

**Vous pouvez vous renseigner et vous inscrire en Mairie.
Merci pour votre geste citoyen.**

➤ **Délibérations :**

Délibération 2019-27 / OBJET : Donation de 2 biens à la commune : annule et remplace la délibération n° 2019-25 du 12 avril 2019

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que l'étude notarial de Me CARTIER, en charge du dossier de donation de biens appartenant à Mme Louise EMONOT lui a informé que M. EMONOT est bien propriétaire de la parcelle ZE N°13 sise à Osse lieu-dit Grand Assie mais encore avec cinq autres personnes. Il convient donc de retirer ce bien du lot.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de donner à M. le Maire tous pouvoirs pour :

- **accepter** la donation de Mme EMONOT des biens suivants :
- **régulariser** l'acte de donation et d'en supporter les frais évalués à la somme 1 020 €.

Vote : pour 8 contre 0 abstention 0

Délibération 2019-28 / OBJET : Avenant N°1 modifiant la convention de mise à disposition des équipements entre la commune de Osse et la CCDB

Vu la délibération 2018-11 en date du 23 mars 2018 autorisant le Maire à signer la convention de mise à disposition des équipements entre la commune de Osse et la CCDB ;

Toutefois, pour ces bâtiments, la convention prévoyait uniquement **article 4** une répartition des charges au prorata des m² utilisés pour la compétence « scolaire / petite enfance ». Ainsi il convient de modifier l'article 4 de cette convention par un avenant qui indique une particularité des salles pour la cantine ou les activités périscolaires.

L'exposé entendu, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **autorisent M. le Maire à signer** l'avenant N° 1 ;

Vote : pour 8 contre 0 abstention 0

Délibération 2019-29 / OBJET : Indemnité pour le gardiennage des églises communales.

M. le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du courrier de la Préfecture en date du 28 mars 2019 et fixant pour l'année 2019, le nouveau montant s'élève à :

- **120,97 €** pour un gardien ne résidant pas dans la commune où se trouve le lieu de culte. Cette indemnité sera versée à M. Joseph DEMEUSY, demeurant à Nancray (Doubs) qui est en charge de cette mission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** ces dispositions.

Vote : pour 8 contre 0 abstention 0

Délibération 2019-30 / OBJET : Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux DETR

Monsieur le Maire rappelle le projet de réfection de la toiture du bâtiment Mairie. Il présente le devis de l'entreprise Alexandre RICHARD d'un montant de 14 266,45 € HT soit 17 119,74 € TTC.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Montant de la DETR : 4 279,94 €
Autofinancement communal : 9 986,51 €

Le projet sera entièrement réalisé, au cours du 3^{ème} trimestre 2019.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuvent

- le projet de travaux réfection de la toiture, le plan de financement exposé ci-dessus,
- autorisent M. le Maire à déposer une demande de subvention de titre de la DETR et signer les bons de commande avec les prestataires retenus.

Vote : pour 8 contre 0 abstention 0

Délibération 2019-32 / OBJET : Création d'un site unique regroupant les écoles des villages de Aissey, Champlive, Dammartin-Les-Templiers, Glamondans, Osse, Passavant et St Juan.

Monsieur le Maire expose :

- La prise de compétence « Ecole » par la communauté de communes Doubs Baumois s'est accompagnée de nombreux changements tendant à réaliser d'une part, des économies sur les produits d'entretien, les fournitures scolaires, les consommables, les contrats d'assurance, les contrats de location et de maintenance des photocopieurs, voire le personnel, mais également pour harmoniser et optimiser les sites des écoles.

- L'Education Nationale, très friande d'économies dans la fonction publique, ne se soucie ni de l'intérêt des élèves d'être dans des classes moins chargées, ni de la cohésion des équipes pédagogiques, ni des efforts consentis par les collectivités locales qui s'investissent dans l'avenir de leurs écoles.

- On assiste actuellement à des « approches comptables ». Dès qu'une école a atteint le seuil fatidique calculé par les statisticiens du Ministère, on casse l'organisation pédagogique de l'école.

- La fermeture d'une école n'est pas un acte anodin car il est mal vécu par les habitants et les parents. Il est synonyme d'échec pour les élus, de perte de poste pour les enseignants, et est traumatisant pour les enfants.

Aussi, pour qu'un projet de regroupement d'écoles soit réussi, il faut qu'il soit réfléchi et partagé par tous. Tel n'est pas le cas aujourd'hui.


- Le projet conduit par la communauté de communes Doubs Baumois consiste à réunir sur un seul site les écoles des villages de Aissey, Champlive, Dammartin les Templiers, Glamondans, Osse, Passavant et St Juan, soit 7 classes, le seul critère valablement exposé à ce jour, étant le volet financier.

- Les villages concernés se sont quant à eux prononcés sur la création de 2 sites, regroupant d'une part les villages de Champlive, Dammartin, Glamondans et Osse et d'autre part les villages d'Aissey, Passavant et St Juan.

- Les motifs qui ont conduit à cette réflexion, sont dictés :

- Par le constat aberrant du temps qui serait passé par les enfants dans les bus pour effectuer les trajets domicile-école, pouvant atteindre pour certains, plus de 50 minutes.
- Par l'absence de prise en considération des contraintes liées au relief géographique entre les villages.
- Par la destruction du lien intercommunal qui existe actuellement entre les communes.
- Par l'absence de consultation des parents d'élèves, (certains ayant eu vent du projet ont déjà émis le vœu de demander des dérogations).
- Sur un plan financier, les communes constatent qu'une somme avoisinant les 11 millions d'euros a été engagée sur le secteur de Baume les dames, et souhaitent une égalité de traitement sur le secteur du plateau,
- Qu'à cet effet le coût de la construction d'une école regroupant 5 classes pourrait s'établir à quelques 2 millions d'euros, soit 4 millions pour deux sites.
- Que partageant ces mêmes préoccupations, une même délibération est envisagée par les conseils municipaux des autres villages.

L'exposé entendu, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

 **Décident** de voter contre le projet de création d'un site unique regroupant les écoles des villages de Aissey, Champlive, Dammartin-Les-Templiers, Glamondans, Osse, Passavant et St Juan.

Vote : pour 0 contre 8 abstention 0

➤ **Informations et questions diverses**

Collecte nationale ouverte pour la fondation du Patrimoine en lien avec la reconstruction de la cathédrale Notre Dame de Paris ; Les élus émettent un avis défavorable.

Fleurissement : achat fleurs – Plantation

- achat pots : propositions de SEDI ;

Location appartement : 26, rue de la Liberté à compter du 1^{er} juin prochain,

Inscription maternelle hors secteur :

Dossier d'études d'opportunités : Ce dossier est reporté

- centrale photovoltaïque : raccordée au réseau pour l'école et mairie
- plan d'actions : Energie – Climat

Dossier assainissement :

- Diffusion du manuel auto surveillance du système d'assainissement du GOUR (STEU de Bouclans)
- Dossier cuve à eau : n'ayant reçu aucune déclaration, la commission fera une proposition au conseil municipal.

Dossier défense incendie : suite à visite du Lieutenant RIVIERE (SDIS) : Un dossier est remis à chaque conseiller.

- informations sur le contenu du dossier ;
- les obligations de la commune.

Informations sur la nouvelle réglementation concernant les défibrillateurs cardiaques.

Contrôle des extincteurs : une demande de RDV est en cours.

Samedi 26 mai prochain (dans la matinée) : Une rose sera distribuée, par les élus de la commune, à toutes les mamans de OSSE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée
ce vendredi 10 mai 2019 à 23 h 00

En attendant le recrutement d'une secrétaire, le secrétariat de mairie sera ouvert uniquement les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 à partir du 20 mai 2019 ou sur rendez-vous

*« Je garderai un très bon souvenir de mon passage à Osse : Merci à tous »
Géraldine MONNIN*

Document rédigé par Charles PIQUARD et validé par Pascal FAIVRE